

PLAN DE SOUTIEN POUR L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES :

La forte dégradation de la situation de l'emploi dans le Lochois doit nous conduire à prendre des mesures fortes pour faciliter l'accès à l'emploi ou le maintien dans l'activité des plus fragiles.

En effet, en janvier 2009, pour le deuxième mois consécutif, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi a été plus forte à Loches que dans le reste du département : + 22% sur les douze derniers mois à Loches contre + 16,6% en Indre-et-Loire . Cette hausse représente 264 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à Janvier 2008. Face à la rapidité de la dégradation de la situation, la ville de Loches s'engage pour mettre en oeuvre un plan de soutien de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi les plus touchés par la crise que sont les jeunes, les femmes et les personnes les moins qualifiées. Ces différentes mesures seront mises en oeuvre en coordination avec la maison de l'emploi, la mission locale de la Touraine Côté Sud et Pôle Emploi. Une intervention en direction de la Communauté de communes Loches développement sera faite afin de solliciter l'engagement d'autres communes, ce qui pourrait démultiplier les effets des mesures prises par la ville de Loches.

1/ Création de 10 postes en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) au sein des services de la ville.

Cette mesure s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'augmenter le nombre des contrats aidés dans le secteur non-marchand. Dans une récente circulaire , Messieurs Laurent Wauquiez et Alain Marleix ont incité les directions départementales et régionales du travail et de l'emploi à solliciter les employeurs publics, notamment les collectivités, pour conclure de nouveaux contrats aidés. La circulaire rappelle par ailleurs que depuis la loi généralisant le RSA, les actions de formation du CNFPT sont désormais ouvertes aux salariés en contrat aidé. Les personnes recrutées pourront donc bénéficier, si besoin, d'une formation leur permettant à l'issue de cette période de mieux se positionner lorsque le marché de l'emploi sera de nouveau dynamique. La définition des profils de poste ainsi que la sélection des candidats se feront en lien avec la maison de l'emploi, en fonction des capacités d'accueil des services municipaux, des besoins prévisionnels des entreprises du territoire et des projets des demandeurs d'emploi. Si d'autres collectivités locales souhaitaient s'associer à cette opération, nous pourrions proposer, à travers une cotisation volontaire de 200 euros par emploi aidé de confier l'accompagnement des bénéficiaires de ce plan à une structure spécialisée.

Coût de la mesure :

10 postes CAE pendant six mois : 18 000 Euros

Cotisation accompagnement : 2 000 Euros

2/ Création de deux contrats d'apprentissage au sein des services municipaux.

Compte tenu de la situation économique, de nombreuses entreprises risquent de ne pas s'engager au mois de juin pour recruter un apprenti et de nombreux jeunes qui envisageaient cette voie de formation professionnelle vont se trouver sans solution. En fonction des possibilités d'encadrement identifiées au sein des services municipaux la création de deux postes d'apprentis est une première et modeste réponse à cette difficulté.

Coût de la mesure : 7000.00 Euros

3/ Mise en oeuvre de la clause sociale dans les marchés publics.

La ville de Loches s'engage, pour soutenir l'activité économique à investir fortement au cours de l'année 2009. Cette décision doit permettre à de nombreuses entreprises de trouver de nouveaux marchés et donc de maintenir ou de créer des emplois. Il est important que cette activité économique générée par les fonds publics permette aux lochois de bénéficier d'une meilleure chance d'accéder à un emploi.

Plusieurs dispositions du Code des marchés publics (décret du 1er août 2006) permettent de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées. Notamment l'article 14, qui est une condition d'exécution du marché et qui permet d'imposer à toute entreprise titulaire de réserver un nombre d'heures travaillées à des personnes en insertion. Ce nombre d'heures devra rester raisonnable (généralement entre 5 et 15 % du nombre d'heures de travail générées par le marché, voire plus si les conditions locales le permettent).

Afin de faciliter la mise en oeuvre de cette clause sociale, il serait souhaitable de recourir à des compétences particulières pour faire le lien entre la collectivité et les entreprises à tout moment, (avant, pendant et après la réalisation de la prestation support de la clause sociale). Ces compétences pourraient être développées au sein de la maison de l'emploi, une somme de 5000 Euros sera réservée afin de former une personne pour cette tâche ou pour financer le recours à des compétences extérieures. Là encore, l'engagement d'autres collectivités du territoire permettrait de mutualiser les moyens et d'amplifier les effets de cette mesure.

Coût de la mesure : 5000 Euros

Le coût total de ce plan est estimé à 32 000 Euros soit à peine plus de 10% de l'enveloppe consacrée au plan d'investissement complémentaire de la ville de Loches. D'autre part, ces mesures généreront environ 70 000 Euros de salaires versés qui alimenteront la consommation à Loches, et donc l'activité économique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- d'adopter le projet de plan de soutien pour l'emploi ci-dessus présenté,
- d'autoriser le maire ou son représentant à rechercher les financements complémentaires ou les partenariats nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet,
- d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 2009 les crédits nécessaires à la réalisation de ce plan, soit un montant de 32000 Euros.